

LA NEWSLETTER DE PONT-DE-L'ISÈRE FÉVRIER 2018 N° 5



Retrouvez l'actualité de votre commune

FACEBOOK

Mairie-de-Pont-de-Ilsère

www.mairiedepontdelisere.fr

Associations

4L TROPHY le village de Pontde-l'Isère s'exporte

Cette année un équipage de Pont-del'Isère composé de Melody Robert et Sébastien Louer participera à l'édition 2018 du 4L TROPHY, événement sportif, solidaire et humanitaire.

Ce couple de jeunes, passionné pour l'un des voitures et pour l'autre des voyages a vu en cette course le moyen de réaliser respectivement son rêve.

6000 km parcourus sur les routes de France, d'Espagne et du Maroc avec pour arrivée Marrakech et comme seuls guides un roadbook et une boussole: beau défi à relever!!!

Notre village sera donc présent au Maroc du 14 au 25 février grâce au Partenariat signé avec Melody et Sébastien.

Suivez leur aventure sur facebook:

KIMEL TROPHY - ÉQUIPAGE 421

Marche nordique

Depuis le mois de novembre 2017 une nouvelle activité a vu le jour sur Pont-de-l'Isère, la MARCHE NORDIQUE.

Proposée par la Mairie de Pont-de-l'Isère et encadrée par un Éducateur Territorial des APS Frédéric Maltagliati, la marche nordique est une variante de la marche et du ski de fond.

Pratiquée avec des bâtons, cette activité permet en effet de mettre en jeu toutes les parties du corps tout en se défoulant sur les sentiers de la région.

Après 2 mois d'essai, un groupe d'une vingtaine de marcheurs s'est constitué et se retrouve chaque semaine les lundis et mercredis de 9 h à 11 h au complexe sportif de Pont-de-l'Isère, point de départ des sorties.

Outre les circuits au départ du complexe, nous sommes allés marcher sur La Roche-de-Glun et sur Glun afin de varier les parcours.

D'autres circuits sont en prévision afin de satisfaire tout le monde. À noter qu'en cas de pluie, nous pouvons nous retrouver le lundi au gymnase de Pont-de-l'Isère de 10 h à 11 h pour une séance technique et de renforcement musculaire adapté à tous.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Frédéric Maltagliati au 06 08 82 69 74.

Les inscriptions se font en mairie (fiche de renseignements, certificat médical, cotisation de 30 € jusqu'à fin juin).

Toute l'équipe vous attend.



Voirie





TRAVAUX RN7Le début du mois de février a vu à nouveau, arriver engins, camions, et surtout des hommes... La deuxième tranche de l'aménagement de la traverse de Pont-de-l'Isère a débuté. Des travaux d'une durée beaucoup plus longue dus aux travaux d'assainissement et aux travaux sur l'eau potable assurés par le Syndicat des Eaux de la Veaune. L'aménagement sera dans le même esprit que la partie Nord: trottoirs, stationnement, espaces verts, matérialisation et aménagement des arrêts de bus. L'accès aux commerces est maintenu pendant toute la période des travaux avec une circulation à double sens jusqu'au mois d'avril. À partir de mi-avril, la partie Ouest sera opérationnelle. La poursuite des aménagements sur la partie Est nécessite la mise en place d'une déviation, dans le sens Nord-Sud, à partir des châteaux d'eau.

Pendant la durée des travaux il n'y aura pas de parking devant les commerçants mais il y aura toujours la possibilité de se garer derrière la mairie ou sur le parking à l'entrée sud de la commune.

Cette période de travaux crée des contraintes pour les commerçants, les riverains, les habitants. Chacun doit être prudent, patient... Stationner par exemple derrière la mairie, et faire quelques mètres à pied.

AVENUE DU RHÔNE Fidèle à ses engagements, la commune continue son programme d'aménagement et d'environnement. L'Avenue du Rhône a changé d'aspect en 2017 avec l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, et la création d'un nouvel éclairage public.







Courir sur le 45^e Parallèle

Le dimanche 3 juin, la commune organise la 2^e édition de « COURIR SUR LE 45^e PARALLÈLE ». Cette année une nouveauté: des marches à allure libre de 8 à 17 km environ en plus des 4 parcours de course existants:

1,1 et 2,2 km pour les enfants nés entre 2006 et 2011 5,6 et 10,4 km pour les adultes et enfants nés avant 2005 Nous rappelons que le certificat médical est obligatoire pour l'inscription à la course y compris pour les enfants.

Cet événement a pour but de rassembler les habitants de notre commune quel que soit leur âge et d'y apporter une dimension caritative.

Cette année les bénéfices seront reversés à l'association ACC26 Agir Contre le Cancer, association de Romans ayant pour mission, la prévention, l'aide aux malades et le soutien au Centre Léon Bérard.



Nous espérons vous voir encore plus nombreux à participer à cet événement, les inscriptions peuvent se faire en ligne sur **www.chronosphere.fr** ou directement en mairie.

Cette organisation nécessite aussi la participation d'environ 70 personnes soit en tant que signaleurs soit en tant que bénévoles, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Pont-de-l'Isère une commune SPORTIVE!!!





Prochaines manifestations de la commune

Mars

Soirée caritative Dynamic Danse || 17/03/2018 **Loto UNRPA** 18/03/2018

Avril

Conférence CCAS « Savoir poser des limites

Juin

Fête de la musique 16/06/2018 **Exposition Pont des Arts** 1111 22, 23 & 24/06/2018





Comptes rendus conseils municipaux

Conseil municipal du 4 décembre 2017

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N° 1 - Convention d'utilisation de la Maison des services par l'ADMR

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) occupe un bureau et un garage à titre privatif, une salle de réunion, ainsi qu'un bureau commun à plusieurs services dans l'immeuble de la Maison des Services. Elle informe qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention pour l'année 2018 et propose de fixer une redevance d'occupation de ces locaux à 300 € par mois incluant les charges (eau, électricité et chauffage). Accord du Conseil.

QUESTION N° 2 - SIEV, Rapport du Service de l'eau et la station d'épuration pour l'année 2016 Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport du service d'eau présenté par le Syndicat des eaux de la Veaune (suite à la fusion

avec le Syndicat d'Eau et d'Assainissement SIEA) et réalisé par VEOLIA est à disposition au secrétariat pour consultation.

QUESTION N° 3 - ARCHE AGGLO, Convention commande groupée matériel de désherbage Madame le Maire informe que dans le cadre du contrat de rivière Doux Mialan Veaune Bouterne petits affluents du Rhône et de l'Isère, ARCHE Agglo accompagne les communes du territoire dans leurs démarches de réduction de l'usage des pesticides. Afin de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'acquisition de petit matériel de désherbage la Communauté d'Agglomération propose aux communes de participer à une commande groupée de débroussailleuse-reciprocateur. La Communauté sollicite l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour une subvention à hauteur de 40 % du montant HT du matériel, commande le matériel auprès des fournisseurs

retenus, facture le matériel aux communes et reverse le montant de la subvention aux communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion à la commande groupée de débroussailleuse-reciprocateur et autorise Madame le Maire à signer la convention avec ARCHE Agglo et tout document s'y rapportant.

QUESTION N° 4 - Décision modificative N° 4 au budget communal

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 4 au budget général

Section d'Investissement

Dépenses

2313 opération 414 Tènement RN 7 230,000 € 2315 opération 413 Aménagement RN7 370 000 €.

600000€ 1641 Emprunt en euros

Conseil municipal du 4 décembre 2017(suite)

Opérations d'ordre Travaux en régie 2017

Section de fonctionnement

Recettes

722 (042) Immobilisations corporelles 3 572,68 €

Section d'investissement

Dépenses

Article 2128 3572,68 €

Le Conseil municipal adopte la décision modificative

QUESTION N° 5 - Tarifs communaux au 01/01/2018

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil municipal accepte les tarifs proposés.

QUESTION N° 6 - Travaux en régie 2017

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter les travaux en régie pour l'année 2017.

Aménagement zone de loisirs	TOTAL
Fournitures	1619,82€
Frais personnel	1952,86€
TOTAL	3572,68€

Le Conseil municipal valide.

QUESTION N° 7 - Indemnité du Conseil à la Trésorière

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite au changement de poste comptable de Tain L'Hermitage à Saint-Vallier il y a lieu de délibérer sur l'octroi de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor. L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Elle propose au Conseil municipal de fixer le taux de l'indemnité à 50 % au vu:

- de la perte de proximité de la trésorerie et du surcoût engendré par les déplacements des agents;
- de la gestion de réception des agents (régisseurs.);
- des baisses de dotations de l'État et de la demande aux collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

Le Conseil municipal décide d'attribuer à Madame Colomb Isabelle, comptable du Trésor de Saint-Vallier, le taux de 50 % de l'indemnité de Conseil.

QUESTION N° 8 - Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire Décision 2017.31

Madame le Maire sollicite de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes une subvention, au taux maximum, au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins dans le cadre du dispositif de soutien à la vidéo protection.

Décision 2017.32

Il est accordé dans le cimetière Chemin des Près, une concession N° A 4-5 de 30 ans, pour la somme de 1800 €.

Décision 2017.33

L'avenant N° 1 au Marché relatif au contrat d'entretien de chaufferies avec la Société TTEC a pour objet la prise en charge de la maintenance: du Bureau de police, de l'extension de l'École maternelle, et du logement de la poste pour un montant de 1299,93 € HT ce qui porte le marché à 6827,43 € HT. €

Décision 2017.34

Le Marché relatif au contrat d'entretien du bâtiment de la Mairie est attribué à TRAVERSIER NETTOYAGE ZA Les fleurons – 200 Allée du Millésime 26600 Mercurol pour un montant mensuel de 253.50 € HT.

Décision 2017.35

Madame le Maire sollicite de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes une subvention, au taux maximum, au titre de l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs-centres et des pôles de service pour l'aménagement du RD 153

Décision 2017.36

L'avenant au marché N° 2016DIVA00900001 relatif à l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement est accepté pour un montant de 960,30 € HT ce qui porte le montant du marché à 70830,30 € HT.

Décision 2017.37

Il est accordé dans le cimetière Avenue de Provence, une concession de 30 ans, N° A 410 à compter du 17/10/2017, pour 220 €.

Décision 2017.38

Le marché N°2017TR04130002 relatif au lot 2 l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village pour la tranche 2 est attribué à l'Entreprise GIROUD GARAMPON 1658 38620 Massieu pour un montant de 61 168,40 € HT

Décision 2017.39

Le marché N° 2017TR04130004 relatif au lot 4 l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village pour la tranche 2 est attribué à l'Entreprise VALENTE – L'ESPRIT AU VERT 26300 Alixan pour un montant de 114762,87 € HT

Décision 2017.40

Il est accordé dans le cimetière Avenue de Provence, une concession de 30 ans, N° A 408, à compter du 03/11/2017, pour 220 €.

Pour la construction d'un bâtiment de commerce et bureaux

Décision 2017.41

Le marché N° 2017TR04140002 relatif au lot 2 est attribué à l'Entre**pr**ise JOLIVET 07610 Vion pour 115453,25 € HT.

Décision 2017.42

Le marché № 2017TR04140003 relatif au lot 3 est attribué à l'Entreprise GREE ÉTANCHÉITÉ 26100 Romans pour 13991, 10 € HT.

Décision 2017.43

Le marché N° 2017TR04140004 relatif au lot 4 est attribué à l'Entreprise DELORME BATTANDIER 07100 Annonay pour 33558,00 € HT.

Décision 2017.44

Le marché N° 2017TR04140005 relatif au lot 5 est attribué à l'Entreprise FROMENT Pothin 26240 Bren pour un montant de 12298 € HT.

Décision 2017.45

Le marché N° 2017TR04140006 relatif au lot 6 est attribué à l'Entreprise THOMASSET 26540 Mours-Saint-Eusèbe pour 12997,80 € HT.

Décision 2017.46

Le marché N° 2017TR04140007 relatif au lot 7 pour la construction d'un bâtiment de

commerce et bureaux est attribué à l'Entreprise Jean BERTIER et Cie 26500 Bourg-lès-Valence pour un montant de 5794,10 € HT.

Décision 2017.47

Le marché N° 2017TR04140008 relatif au lot 8 est attribué à l'Entreprise JARILLON 26300 Bourg-de-Péage pour de 20333 € HT.

Décision 2017.48

Le marché N° 2017TR04140009 relatif au lot 9 est attribué à l'Entreprise LACHARNAY 26100 Romans pour un montant de 30331 € HT.

Décision 2017.49

Le Marché relatif au contrat de télésurveillance des installations d'Alarme intrusion est attribué à SAP (Sud Alarme protection) 26200 Montélimar pour un montant mensuel de $96 \in HT$. ($24 \in par site$)

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Claude LAMBERT:

- Fait le point sur les travaux en cours 2° tranche aménagement RN 7 et bâtiment bureaux et commerce (ex tabac)
- Rappelle l'invitation d'Arche Agglo pour le 13/12 à 19h30 à l'Espace Eden à Mercurol et précise que les personnes intéressées doivent se faire connaître.
- Fait un point sur l'urbanisme en matière de nombre d'autorisations et vente de maisons et de terrains pour l'année 2017.
- Dit que le 5/12 à 11 h aura lieu un dépôt de gerbe au Monument aux Morts à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
- •Informe de l'installation prochaine d'une étude notariale.

Daniel Roux: Fait un point sur les travaux du Chemin des Hautes Blaches, et de l'aménagement de 3 îlots de propreté (Rue Ampère, Avenue des Cévennes et Chemin des Gours).

Christel Castello: Indique que le bulletin est en cours d'établissement, la livraison est prévue vers le 20/12 la distribution devant intégrer les invitations aux vœux celle-ci devrait avoir lieu avant Noël et rappelle les dates des vœux.

Marc Pizieux: rappelle les manifestations à venir.

Isabelle Pouilly: a participé à l'Assemblée générale du Centre de Loisirs qui rencontre toujours des problèmes de recrutement de personnel. Les familles ont fait part d'un mécontentement en matière d'accueil dans des salles inadaptées. Il leur a été conseillé de prendre contact avec la vice-Présidente en charge de la jeunesse auprès de la Communauté d'Agglomération, compétente en la matière.

Un après-midi, offert aux enfants de Pont-del'Isère est organisé le 16/12, en partenariat avec le Comité des Fêtes.

- Par le Comité des Fêtes à partir de 13h 30 aux Salles communales : Magie, structure sur ballons, tours de calèche.
- Par la mairie à 16 h à la salle polyvalente "D'abord je suis tout p'tit" spectacle de cirque familial par la Compagnie Le bateau de papier, suivi d'un goûter.

Isabelle Chastagnier rappelle le repas offert par le CCAS aux séniors.

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 janvier 2018

QUESTION N° 1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame Lacaton Pauline élue sur la liste Pont-de-l'Isère demain a présenté, par courrier en date du 5 décembre 2017 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Madame Berbier Nathalie est donc appelée à remplacer Madame Lacaton Pauline au sein du Conseil municipal.

QUESTION N° 2 - Mise en place du RIFSSEP

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il a été décidé par décret la création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique, en remplacement du régime indemnitaire actuel. Le nouveau régime indemnitaire se compose do:

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire;
- du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dont le versement est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu de critères professionnels définis. Il est proposé de fixer les conditions d'attributions et les montants maximum pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide la mise en place du RIFSEEP.

QUESTION N° 3 - ARCHE AGGLO: Modification statutaire

Madame le Maire fait état de la délibération de la Communauté d'Agglomération du 20 décembre 2017, portant modification des statuts. Ce texte est issu des statuts des trois collectivités fusionnées et a vocation à faire converger les compétences optionnelles et facultatives de chacune d'entre elles dans un pacte statutaire unique.

Elle informe le Conseil qu'en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette modification. Elle précise que Monsieur le Préfet de l'Ardèche entérinera cette modification dès lors que la majorité des Conseils, requise à l'article L 5211-5 sera atteinte. Le Conseil municipal valide la modification statutaire proposée

QUESTION N° 4 - Ouverture de crédits avant le vote du budget 2018

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants:

Ouverture de	crédits		TOTAL
Opération 444	<mark>1 –</mark> Bâtiments 20	018	10000€
Opération 445	5 – Voirie 2018		10000€
Opération 446 – I	Matériel technique	2018	10000€
Op. 447 – Mobi	lier et matériel div	vers <mark>2</mark> 018	3 10000€
Opération 448	8 – Écoles 2018		5000€
3		TOTAL	45000€

Décision: Le Conseil municipal accepte la proposition d'ouverture des crédits.

QUESTION N° 5 - Convention pour mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED

Madame le Maire expose que les Réseaux d'Aides Spécialisés aux Élèves en Difficulté (RASED) contribuent à « l'objectif de l'école qui est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. »

Le RASED comprend deux spécialisations :

- Un enseignant spécialisé chargé d'aide à dominante pédagogique et/ou rééducative
- Un psychologue scolaire

Madame le Maire présente la convention proposée par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale dans le but de mutualiser les frais de fourniture de la psychologue scolaire en vue de renouveler le matériel de test psychologique nécessaire aux missions de psychologie scolaire des communes et demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette convention

Le Conseil municipal accepte la convention.

QUESTION N° 6 - Charte paysagère environnementale des Côtes-Du-Rhône

Madame le Maire présente au Conseil municipal la charte paysagère environnementale des Côtes-Du-Rhône, réalisée par le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes-Du-Rhône, qui a pour ambition de rassembler tous les acteurs agissant sur le vaste territoire viticole, collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, associations locales; pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales.

Le Conseil municipal approuve cette charte.

QUESTION N° 7 - Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup

Madame le Maire expose, suite au courrier de l'A.M.D, la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires à Nyons.

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales. C'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est évidemment pas l'éradication de cette espèce. Il importe d'inverser rapidement la tendance: défendre, en priorité, les activités humaines.

Le Conseil municipal,

- apporte son soutien à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITÉS PASTORALES (USAPR);
- prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration.

QUESTION N° 8 - Compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire

Pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village :

Décision 2018.01

Le marché N° 2018TR04130001 relatif au lot 1

est attribué au groupement d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST/BOISSET TP 26503 Bourg-lès-Valence pour un montant de 371 552,83 € HT.

Décision 2018.02

Le marché N° 2018TR04130003 relatif au lot 3 est attribué au groupement d'entreprises SOLS VALLÉE DU RHÔNE/LAQUET -26250 Livron sur Drôme pour un montant de 174834,13 € HT.

Décision 2018.03

Le marché N° 2018TR04130005 relatif au lot 5 est attribué à BOISSET TP 26600 Chanos-Curson pour un montant de 180 274,99 € HT.

Décision 2018.04

Le marché N° 2018TR04130006 relatif au lot 6 est attribué à EIFFAGE ÉNERGIE INFRASTRUCTURES RHÔNE ALPES Agence Drôme Ardèche 26500 Bourg-lès-Valence pour un montant de 8939,56 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire: informe du début des travaux de la RN 7 et précise le déroulé du chantier d'une durée d'environ 5 mois, la partie sud nécessitant une réhabilitation des réseaux. Une déviation pendant la période de travaux sur chaussée est envisagée entre le mois d'avril et mai, période et conditions qui sont à affiner avec les entreprises. Une réunion publique de présentation aux riverains et commerçants aura lieu le lundi 22 janvier à 18 h pour les riverains et 19 h pour les commerçants.

Concernant la construction du bâtiment de commerce et bureaux les travaux ont débuté. Daniel Roux: informe sur les travaux de l'Avenue du Rhône qui se terminent. Des travaux de voirie (entretien) et pose d'une glissière de sécurité en bois sur environ 30 mètres à l'ouest de la Rue des Moulins vont avoir lieu prochainement.

Marc Pizieux: Informe des dates à retenir. Isabelle Pouilly: Il y a eu beaucoup de participants au spectacle de fin d'année offert aux enfants des écoles le 16 décembre. Elle tient à remercier le Comité des fêtes ainsi que les élus qui par leur aide ont permis une bonne organisation de cette manifestation.

Isabelle Chastagnier: présente les journées de l'autonomie et de l'habitat qui seront organisées sur le Département des informations sur les services d'aides à domicile, des stands de professionnels et d'associations, des ateliers et miniconférences sur l'habitat, la cohabitation intergénérationnelle, les activités physiques adaptées ainsi qu'une conférence animée par le Sociologue Michel BILLE à 14 h, seront apportées aux séniors et leurs familles le jeudi 8 février 2018 à l'espace Eden à Mercuroli 1 / / /

Christel Castello: Réunion préparation newsletter le 13 février à 18 h 30

Réunion préparation course le 16/01 à 18 h 30 Rencontre association ACC26 pour la course le 06/02 à 18 h.

Véronique Metery: signale qu'il n'y a pas d'abri bus sur l'arrêt avenue des Cévennes (ouest) ce qui pose problème en cas de mauvais temps. Il y a un manque de place pour en installer un. Voir pour décaler l'arrêt vers l'îlot de propreté. Patrick Touret: fait état du problème de débordement des points d'apports volontaires et ordures ménagères en période de fêtes de fin d'année – peut-être un manque d'organisation du service collecteur.



LES ESPACES VERTS

Aujourd'hui la gestion des espaces verts en milieu urbain est confrontée à diverses contraintes. Il existe donc des pratiques différentes, notamment les plans de gestion différenciée et désherbage communal permettant de rétablir ou de préserver les sols, le paysage et le vivant.

Étant sensible à la protection de la biodiversité, la commune a intégré dans son équipe d'espaces verts un apprenti en licence professionnelle Gestion des Aménagements Paysagers avec comme spécialisation le Développement Durable et la Biodiversité.

Venant d'une formation paysagère, Jordan Bertrand a pu évoluer à travers des conceptions, des réalisations et des entretiens. Il souhaite acquérir par cette licence une sensibilité plus approfondie ainsi qu'une capacité à valoriser la nature dans un contexte urbain ou péri-urbain, tout en préservant la santé et le bien-être des usagers.

Sa mission pour la commune est de concevoir un Plan de Gestion Différencié ainsi qu'un Plan de Désherbage Communal, avec pour objectif principal une requalification des espaces verts de la commune.

Cette requalification consiste à définir des groupes d'espaces qui auront des gestions d'entretiens différentes selon un classement fondé sur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Ces initiatives nous permettront d'offrir un cadre de vie qui nous ressemble, avec une meilleure protection et conservation de notre patrimoine naturel.

Jordan Bertrand a établi un questionnaire que vous pouvez récupérer sur le site internet de la commune. L'objectif de ce questionnaire est de recueillir votre ressenti sur la gestion des espaces verts à titre privé et communal, ceci nous aidera entre autres à définir de nouvelles pratiques pour leur entretien.

Nous vous remercions par avance pour vos réponses à ce questionnaire.

Nous le joignons également à notre newsletter, vous pouvez ainsi le compléter et le déposer en mairie ou l'envoyer par mail à contact@mairiedepontdelisere.fr			
• Si vous ne disposez pas	ou peu de terrain, souhaitez-vous avoir des parcelles cultivables?		
• Aimerez-vous participe	r à des initiatives pour préserver notre faune local?		
OUI ONON	Vos idées:		
• Serez-vous contre l'apparition d'herbes dans vos cimetières?			
OUI ONON	Pourquoi?		
• De nouveaux espaces de détente au centre-ville vous semble-t-il nécessaire?			
OUI ONON	Vos attentes:		
• Êtes-vous favorable pour certains espaces enherbés de passer en prairie fleurie?			
OUI ONON	Si non pourquoi?		

La commune vous encourage également si vous le souhaitez à fleurir le devant de chez vous par des plantes locales. Si vous le désirez la commune pourra vous proposer une liste de végétaux herbacés pour vous aider à concevoir votre fleurissement. Pour tout autre questions portant sur l'actualité environnementale ou nos pratiques d'entretiens, n'hésitez pas à contacter le service technique.